

Objet : Travaux assainissement hameau « le Munin » à St Alban-de-Montbel – Attribution du marché de travaux

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.
Absents excusés : MMES MM. BOIS. (Pouvoir B. ALLARD). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). DUPRAZ (Pouvoir M. WADOWIAK). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). ILBERT. MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER. VOISIN. WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Le Président :

Explique à l'assemblée qu'afin de répondre aux enjeux sanitaires, la CCLA a prévu de raccorder le secteur dit du « Munin », commune de St-Alban-de-Montbel, situé le long du canal du Thiers à proximité de la prise d'eau EDF ;

Explique que le projet prévoit la création de 6 branchements et l'installation d'un poste de relevage permettant de transférer les eaux usées collectées jusqu'au réseau principal situé au niveau du Gué des planches ;

Explique qu'à cet effet une consultation a été lancée le 14/11/2024 avec une date limite de réception des offres au 12/12/2024 pour un marché de travaux en procédure adaptée ;

Informe l'assemblée que 7 entreprises ont remis une offre :

- > SPIE Batignolles TP AuRA
- > SASU MUTTONI P. & FILS – TP
- > FONTAINE TP
- > VTM DAVID COUTURIER
- > SARL ARGAUD TP
- > SA MIDALI FRERES
- > AGENCE GIROUD GARAMPON - SESA

Présente l'analyse des offres effectuée ;

Propose au conseil communautaire, au regard de l'analyse des offres, de délibérer pour approuver l'attribution du marché de travaux à l'entreprise SPIE Batignolles TP AuRA pour un montant de 68 026,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SPIE Batignolles TP AuRA pour un montant de 68 026,00€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

